Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 32 (1944)

Heft: 5

Artikel: Us et coutumes de la Broye fribourgeoise [suite]

Autor: Bise, Gabriel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-818099

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

US ET COUTUMES DE LA BROYE FRIBOURGEOISE

par GABRIEL BISE, prof.

(Suite)

Les grandes circonstances de la vie.

III. LA MORT

L'idée de la mort n'a jamais effrayé le chrétien qui conçoit la vie ici-bas comme le simple passage à la vie meilleure de l'Au-delà. Aussi, dans nos campagnes, il n'est pas rare de trouver suspendue à une paroi, la lithographie du célèbre cortège guidé par le squelette à la faux ou l'évocation colorée de la mort de l'homme juste. Cependant, l'imagination populaire conserve tous ses droits dans le domaine du funèbre et fort nombreux sont encore les sinistres présages de mort rôdant autour ou à l'intérieur de nos demeures campagnardes. Les cloches de l'église laissent-elles tomber un son lugubre, on dira à Saint-Aubin qu'elles sonnent pour une mort prochaine. A Murist, si le couvercle de la marmite fait du bruit lors de la cuisson de l'eau, si l'on entend pleurer un chien autour de la maison ou si l'on rencontre un ver luisant le soir en rentrant au logis, on craint une mort proche dans la famille. Ailleurs, ce seront le hululement de la chouette, le croassement singulier d'un corbeau, le jacassement d'une pie qui frappe du bec aux carreaux (Seiry) ou encore le brusque arrêt de la pendule durant une veillée de famille. Le corps d'un défunt lui-même, lorsqu'il reste mou, est un présage de mort prochaine aux alentours (Portalban, Saint-Aubin). De plus, la nature offre

certains phénomènes que l'imagination exploite dans le même domaine. A Autavaux par exemple, lorsqu'un arbre fleurit en automne, on insinue qu'un membre de la famille propriétaire de l'arbre mourra dans l'année. A Font d'autre part, lorsqu'une personne est affligée d'un «biô dè mô» (bleu de mort), sorte de tache sanguine sur la peau résultant souvent d'un choc reçu, on se permet de dire que quelqu'un du village mourra bientôt. Il existe enfin un proverbe à cours général qui dit: «Quand il y a un mort sur le banc le dimanche, un autre suivra dans les trois semaines» (Seiry, Font, Autavaux).

Cette atmosphère de mauvaise augure nous amène petit à petit au moment fatal. Nous ne saurions nous attarder ici sur les moments pénibles qui précèdent la mort et sur les prières dites pour les agonisants. Citons cependant cette ancienne coutume de l'étrenne donnée à l'enfant qui se trouve à l'agonie. Si l'enfant — supposons que ce soit une fillette — éprouve de grandes souffrances (occasionnées autrefois par exemple par la péritonite puisque l'appendicite était rarement opérée), on appelle à son chevet sa marraine de baptême. Cette dernière dépose une pièce d'argent dans la main de l'agonisante afin de lui permettre un passage plus facile et rapide dans l'Au-delà (Seiry, Cugy). Sans doute, cette coutume est-elle un souvenir estompé de ce mythologique passage sur la route des Enfers que Lucien nous décrit dans son « Dialogue des morts », un souvenir ancré dans la tradition orale transmise de siècles en siècles aussi fidèlement que les enluminures des manuscrits. Cependant, un témoin, interrogé à ce sujet nous a déclaré que l'intention première de l'acte est avant tout d'abréger les souffrances du patient. Au cas où le patient est un garçon, c'est le parrain qui fait l'étrenne 1.

L'agonie a pris fin. Un membre de la famille a contrôlé la mort en perçant la plante des pieds du défunt au moyen d'une longue aiguille, et le corps repose dans la chambre de famille, habituelle-

¹ Les étrennes du parrain et de la marraine au baptême ou à la confirmation sont courantes dans nos campagnes catholiques. Cependant, à Saint-Aubin, tout enfant reçoit des étrennes à sa naissance. Dès que la nouvelle de sa venue au monde est annoncée, parentes et amies se pressent autour du berceau et tout en admirant le minois inévitablement mignon du nouveau-né glissent discrètement une pièce d'argent sous son oreiller. Quelle heureuse trouvaille en perspective pour la jeune mère!

ment sur son lit, parfois sur un banc, devant une fenêtre dégarnie de ses pots à fleurs (Autavaux). Des mains attentives ont arrêté l'horloge sur l'heure à laquelle l'agonisant a rendu le dernier soupir. Elles ont en outre recouvert tous les tableaux et toutes les glaces, excepté le crucifix, d'un voile noir. Si l'on ne possède pas suffisamment de drap noir, on les retourne simplement. A l'église, la cloche de l'agonie tinte lugubrement, soit la grosse pour un homme, la petite pour une femme (à Saint-Aubin, la cloche du bailli). Elle annonce le décès à la communauté dont chaque membre, à ce tintement, se signe et murmure une courte prière pour le repos de l'âme du défunt. Dans cette annonce de la mort, n'oublions pas cependant les animaux de la ferme, spécialement le chien qui garde la maison et dont la sensibilité instinctive a pressenti une atmosphère de deuil et enfin le bétail de l'étable. On garde à Seiry et à Autavaux, le souvenir d'une annonce de la mort aux abeilles qui se faisait en frappant du doigt sur chaque rûche. A Saint-Aubin également, un vieux dicton rappelle que si le maître meurt, les abeilles commencent à dépérir.

Revenons maintenant à la chambre mortuaire. Le corps a été soigneusement lavé, peigné. On le vêt de ses plus beaux habits, généralement chemise blanche et complet noir pour un homme. A Estavayer et à Saint-Aubin, on le chausse de souliers noirs tandis qu'ailleurs on ne lui passe que les bas. Cette œuvre hautement charitable qui consiste à prendre soin des défunts, de leur toilette funèbre est accomplie par les voisins pour un homme et par l'habilleuse du village pour une femme (Seiry, Murist, Autavaux). Ces personnes dévouées ne sont pas rétribuées en espèces. On leur remet après l'enterrement quelques habits ayant appartenu au défunt, souvent les chemises (Seiry, Murist, Autavaux). D'autre part, si le trépassé était riche, on distribue ses habits aux pauvres des alentours (Seiry).

Rien n'est plus triste à notre esprit chrétien qu'un mort solitaire. Aussi, les amis qui ont joui de la présence de celui qui est maintenant disparu s'empressent-ils de s'annoncer pour la veillée mortuaire autour du lit ou dès le deuxième jour, autour du cercueil déposé ouvert sur le banc. Cette garde d'honneur se continue tout au long de la nuit dans une retenue charitable et dans la prière. Nous ne saurions retenir pour vraies les beuveries plus ou moins scandaleuses dont certains contes nous parlent à cette occasion. Il est de coutume cependant de servir une ou deux collations aux personnes présentes.

Sans nous attarder sur les différents épisodes profanes et religieux de l'enterrement, prières et messes, disons cependant que dans nos villages, parents et connaissances des deux sexes accompagnent le corps à sa dernière demeure. A Estavayer, seuls les hommes suivent le cortège funèbre du domicile mortuaire à l'église et de l'église au cimetière. D'autre part, on ne porte plus les mantilles. Autrefois, ce vêtement funèbre était porté aux quatre messes des morts (enterrement, septième, trentième, anniversaire) et aux trois dimanches de l'offertoire. Propriété de la paroisse, il était prêté de main à main et après l'épidémie de grippe de 1918, on a trouvé de bon aloi d'en supprimer le port.

Le corps du défunt, une fois rendu à la terre, le souvenir du disparu est entretenu par le port du deuil (une année et six mois pour l'époux ou l'épouse, une année et six semaines pour un père ou une mère), par l'obole de l'offertoire (durant toute l'année à Saint-Aubin, durant trois dimanches à Seiry, Font, Estavayer), par la célébration des messes fondées (durant 25 ou 50 ans suivant les paroisses) et des messes grégoriennes (trente messes dites par un même prêtre jour après jour).